L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 DECEMBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une cuisinière de premier ordre. S'adresser au No. 91 de la rue Esplanade. 4 déc—3f

On demande—Une femme d'un certain âge, blanche ou de couleur, parlant le Français, pour prendre soin d'un enfant et aider au ménage. S'adresser, 617 rue St-Charles. 29nov 7f

A LOUER.

A louer.—2me et 3me étages 10 chambres, coin Royale et Ste Anne. S'adresser 73 rue Ste-Anne. 29nov 1f

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 5sept 3f

A louer—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Conti. Eau, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 296 rue Villeré. 28 nov- 6f

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Le coin, bien situé, Ste Anne et Dauphine, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET,
38 Passage de la Bourse.
29nov—3f

A VENDRE—Pour cause de départ, un CAFE de première classe, situé dans le Quartier Français. Pour informations, s'adresser à CHARLES PUJO, grocer, coin Marais et Gasquet. 27 nov—7f

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre du ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Nlle-Orléans, Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hôn. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 10 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale.

On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU XIXIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 3246.

PREMIER ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Compagnie d'Assurances DU PELICAN,
de la Nouvel e-Orléans
Bureau 82 rue du Co; [illegible] Nouvelle-Orléans

Du commencement des affaires, le 21 février 1884, à la clôture de l'année finissant le 31 décembre 1884.

CONFORMEMENT aux exigences de sa charte cette compagnie publie l'exposé suivant :

Primes reçues durant la période expirant le 31 décembre 1884 :	
Sur les risques d'incendies	$90,692 93
Sur ses risques de mers	433 18
Sur les risques de rivières	1,328 25
	$92,454 36
Moins les primes non expirées	34,017 93
Primes échues jusqu'au 31 déc '84.	$68,436 43
PERTES PAYÉES.	
Sur les incendies.....	$20,717 78
Sur les rivières	1,238 35
	$21,956 93
Réassurances et primes remboursées ?.	6,954 10
Escomptes	9,414 24
Moins moins l'intérêt	13,049 24
	$29,417 58
	$51,373 58
Profits net	$17,062 87

ACTIF

Comptant	$ 5,867 71	
Billets actions	251,870 29	
Prêts et nantissements	26,978 00	
Mobilier et installation de bureau.....	2,056 93	
Bons : primes	25,768 75	
Bons en voie de collection.....	20,354 12	
		$333,535 80
PASSIF.		
Capital souscrit.....	$294,473 00	
(Capital autorisé $500,000)		
Réserve pour les primes échues	34,017 93	
		$318,492 93
Surplus		$17,062 87

NO MCCAFFREY, Président.
J. V. DONOVAN, Secrétaire.

A une réunion des directeurs le 15 février 1885, il a été sagement résolu qu'un intérêt dividende de HUIT POUR CENT serait déclaré payable des profits aux sociétaires sur les actions payées.
J. V. DONOVAN, Secrétaire

DIRECTEURS.
JOHN MCCAFFREY, Président.
JAMES GRANT, Vice-Président.
JOHN BLANK. T. BEOPHY.
WM. CONWAY. GEO. W. YOUNG.
WM. CULLIGAN. C. DOYLE.
THOS DUNNE. GEO. FAEHNLE.
JOS FROMENTEZ. JOHN HYMEL.
PETER S. LAWTON. HUGH MCMANUS.
THOS J. MOTAN. JOHN NELSON.
F. QUINN. THOS G. RAPIER.
M. J. SCHWARZ. PHILIP THOMPSON
JOHN WALLE.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

NIlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera publiquement à ONZE HEURES A. M.,

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE.

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de.....	20,000	20,000
2 Lots de.....	10,000	20,000
4 Lots de.....	5,000	20,000
20 Lots de.....	1,000	20,000
50 Lots de.....	500	25,000
100 Lots de.....	300	30,000
200 Lots de.....	200	40,000
500 Lots de.....	100	50,000
1000 Lots de.....	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de	$200	
100 Lots d'approximation pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.....		20,500
100 Lots d'approximation de	$100	
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.....		10,000
100 Lots d'approximation de	$75	
chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit.....		7,500
2,279 Lots négligeant à.....		$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, qu'nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

A. L. Bouny
J. T. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A rendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-Yorkpo traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lns.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank.
New Orleans, La.

Ce tirage aura lieu tous les autres mois sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur, améliorée, connue comme le No 169 rue St-Charles.

Donnant actuellement un revenu de $150 par mois.

Dans l'affaire de Walter Pugh vs Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 15,773.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'îlet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet ; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que a été acquise par le défendeur de H. D. Davidson, par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transfertsen livre 1119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de vente à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement, et garantit par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

2° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété saisie (après déduction faite de tous les frais et des taxes ci-dessus, au moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit ci-dessus, soit inférieur à la somme ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné ville dans le plan dressé par George T. Dauban, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant Jules Fabry, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia, anciennement connu comme le lot No trente-deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gandolfo, notaire, par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30dec.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,967—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette ville, désigné comme lot No. deux, faisant partie de l'îlet compris entre les rues Girod, Julie, St-Charles et Carondelet ; le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Charles, sur une profondeur de cent soixante pieds, borné sur un côté par la propriété de feue Veuve Baptiste Jourdain et sur l'autre côté par celles de Fielding L. Turner. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le No. 169 rue St-Charles, avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transfertsen livre 1119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de vente à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement, et garantit par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

2° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété saisie (après déduction faite de tous les frais et des taxes ci-dessus, au moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné ville dans le plan dressé par George T. Dauban, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant Jules Fabry, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia, anciennement connu comme le lot No trente-deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gandolfo, notaire, par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30dec.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. B. Ringrose vs. Fred. J Leland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,695—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sur les biens ci-dessous désignés, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan, SAMEDI, 5 décembre 1885, à 10 heures a. m., la propriété suivante, à savoir :

Un ameublement de chambres, 11 pièces, 1 sommier acier, un matelas en mousse, un sideboard, six chaises en rotin, une table qui s'ouvre (extension), et un ameublement de salon, 10 pièces, etc., le tout se trouvant dans mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24nov—déc1,5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jos. B. Whitehead.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 12,985—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 novembre courant, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième ; la dite propriété mesurant une façade totale de cent vingt sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur de façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, et dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moenhausen, et mesure comme suit, à savoir :

Du côté du nombre trente-six pieds trente-six pieds et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

Le lot numéro quatorze mesure trente-six pieds un pouce et deux lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés du côté du nord par des propriétés de la veuve Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Maguard ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre entier situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet, borné par les rues St Philippe, Domaine, Roman et Priteur, désigné par le numéro quatorze du plan de J. B. Beard, et mesurant vingt-trois pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix neuf pieds une pouce et deux lignes de profondeur en face à la rue Fulton et quatorze, et cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,22,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur et améliorées dans les deuxième et troisième districts.

Antoni Frey vs. Charles Gaulon

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,377 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 22 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé Deuxième District de cette ville, désigné sur le numéro 12 de l'îlet compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Pugnet, confrontant à un plan fait par Harry Moenhausen, architecte, voyer, en date de 9me jour de juin 1845, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, anciennement notaire en cette ville, lequel lot touche au lot de l'héritage des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente-six pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue St-Philippe, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes.

2° Un certain terrain, situé dans le faubourg Trémé de cette ville, désigné par le No onze du même îlet, compris entre les rues St-Philippe, Dumaine, Roman et Pugnet, conformément à un plan ci-dessus décrit de Henry Moenhausen, dit lot forme l'encoignure des rues St-Philippe et Roman, et mesure trente pieds trois pouces et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes parallèles.

3° Deux certains terrains situés aussi dans le faubourg Trémé Deuxième District, bornés par les rues St-Philippe, Dumaine et Priteur, les dits lots sont désignés par les numéros onze et douze du plan susmentionné et dit plan ci-dessus décrit, par Henry Moenhausen, et mesure comme suit, à savoir :

Du côté du nombre trente-six pieds trente-six pieds et deux lignes de face à la rue St-Philippe, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent neuf pieds huit pouces et quatre lignes. Les dits lots de terre sont bornés du côté du nord par des propriétés de feu Jean Baptiste Roman, par la propriété de M. Jean Baptiste Maguard ou son représentant.

4° Un certain morceau de terre entier situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le même îlet, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Roman et Priteur, désigné par le numéro douze du plan de J. B. Beard, et mesurant vingt-trois pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix neuf pieds une pouce et deux lignes de profondeur en face à la rue Fulton et quatorze, et cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,22,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard B. Whitehead.

No 9,933—Succession de Joseph B. Whitehead. No 12,985.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un ordre de vente, daté le 20 novembre 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les dit lots ensemble, consistant en deux sixièmes indivis, part et intérêt, étant le sixième indivis, de chacune des deux successions ci-dessus, dans la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Girod, Lafayette et Front, désigné comme lot numéro quinze d'après un plan de J. B. Beard, et mesurant vingt-trois pieds et deux pouces de face à la rue Fulton et vingt-quatre pieds trois pouces à la rue Front sur cent dix neuf pieds une pouce et deux lignes de profondeur en face à la rue Fulton et quatorze, et cent vingt pieds un pouce et deux lignes de profondeur et face à la rue Girod.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
nov 25—déc 2,9,16,22,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

James M. Winship vs. Scott Collins (ou Collins).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,231—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant à la dite propriété, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Homer, Elmire et Chesnut et désigné comme numéro douze dans l'îlet numéro vent quarante six, d'après un plan dressé par Arthur De Armas, arpenteur, et daté du 28 février 1870, lequel plan est déposé comme référence au bureau de W. H. Seymour, notaire en cette ville, d'après le dit plan, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de cent vingt huit pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Propriété que par le défendeur en un achat du plaignant, conformément à un acte pardevant Alphonse V. Phillips, notaire, le 30 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21 nov—21,28—déc 5,12,18,22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytania et Septième, îlet borné par les rues Coliseum et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytania et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, ancien faubourg Lafayette, aujourd'hui faubourg Jefferson, en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Annet, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feue Pauline de Chiffelle, aujourd'hui City Park ; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur la ligne du côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-une pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit lot d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1864, à John Rhodes et Mme C. B. F. Ryan, du lot numéro deux et Mme C. B. F. Ryan, du lot numéro deux et Mme C. B. F. Ryan, du lot numéro deux, conformément au plan original de Burthville, par J. A. Pitémontant, voyer, en date du 22 juin 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle-Orléans ; le dit lot de terre est désigné comme lot numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9nov—4,11,18,25—déc 2 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duff vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,107—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'îlet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lafourche, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841 et annexé à un acte pardevant Jules Fabry, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. D. Davidson, par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transfertsen livre 1119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de vente à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement, et garantit par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

2° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété saisie (après déduction faite de tous les frais et des taxes ci-dessus, au moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné ville dans le plan dressé par George T. Dauban, ingénieur civil, et déposé en l'étude de feu H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville.

Etant le même lot de terre que le défendeur a acquis de James Buckner, conformément à un acte passé pardevant Jules Fabry, notaire en cette ville, le vingt-neuvième jour d'octobre dix-huit cent soixante-neuf.

2° Et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Magazine, Constance, Erato et Thalia, anciennement connu comme le lot No trente-deux sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du vingt-sixième jour d'avril 1833 et déposé en l'étude de Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dit pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La propriété deuxièmement décrite a été acquise par le défendeur de J. Gandolfo, notaire, par acte passé pardevant le dit Coffey, notaire, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent soixante-seize.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28nov—28,—5,12,19,26,30dec.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie C. Rathbone vs. Mme J. H. Reynolds et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,967—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 décembre 1885, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Ste-Marie, Premier District de cette